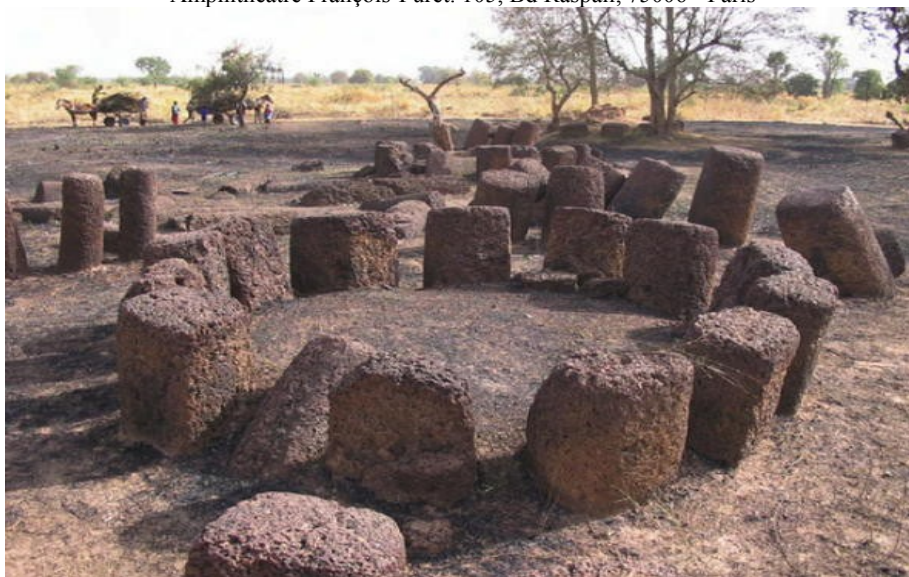


LES POLITIQUES CULTURELLES AFRICAINES : COOPERATION, MODELES ET STRATEGIES

Journées d'études internationales

Mercredi 26 - Jeudi 27 Juin 2013

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)
Amphithéâtre François-Furet. 105, Bd Raspail, 75006 - Paris



Les cercles mégalithiques de Sénégambie. Inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (2006)

Résumés

BOSMANN Isabelle : *Conception de politiques culturelles nationales et locales dans un contexte de coopération internationale: modèle méthodologique versus modèles institutionnels*

Existe-t-il des modèles en matière de politique culturelle nationale? Oui, si l'on considère les objectifs : la convention sur la diversité engage les Etats à soutenir le dynamisme du secteur culturel local et le mettre en condition de contribuer au développement durable. Non, si l'on considère les dispositifs visant à réaliser ces objectifs : le secteur culturel africain a besoin d'approches qui prennent en compte ses réalités et osent innover. Comment les identifier ? La méthodologie expérimentée au Mali en 2011 a permis de produire des documents politiques et stratégiques très appréciés par les acteurs culturels de terrain, nettement moins par l'administration. Le renouvellement de l'action culturelle publique se heurte à la persistance de modèles institutionnels surannés et l'influence de modèles importés.

CHALAYE Sylvie : *Politiques culturelles, coopération et actions théâtrales : le cheval de Troie français en terre africaine au tournant des Indépendances et ses retombées contemporaines*

Loin d'être envisagé comme divertissement ou simple distraction, le théâtre a occupé une place de choix dans la politique culturelle française en direction de ses anciens territoires coloniaux. Seulement si les hommes d'Etat africains, les coopérants culturels, les universitaires ou chargés de mission français et les artistes eux-mêmes s'accordaient tous à vouloir développer l'expression théâtrale en Afrique, aucun n'y investissait les mêmes enjeux. Les paradoxes et malentendus qui sous-tendent la politique théâtrale de coopération dès la naissance des centres culturels français au

seuil des Indépendances expliquent en partie les impasses où se trouvent les politiques culturelles africaines aujourd'hui, héritières d'une « interdépendance » adroitement entretenue.

DESMARAIS France : *Le Conseil international des musées (ICOM) face à la difficile implantation des politiques muséales en Afrique*

Résumé : Présentant le Conseil international des musées (ICOM), son champ d'expertise pour la profession muséale et dans la protection du patrimoine, l'exposé se concentrera sur le travail de l'organisation et ses missions dans la région africaine. La présentation exposera les diverses conséquences que l'absence de politiques muséales claires et la faiblesse du cadre législatif peuvent avoir sur la protection et la promotion efficace des musées et du patrimoine en Afrique.

DJEBBARI Elina : *Faire de la culture une ressource pour le développement : le cas de la Biennale Artistique et Culturelle du Mali*

La Biennale Artistique et Culturelle du Mali est un festival national soutenu par le gouvernement, dont l'histoire est concomitante à celle de la République du Mali, indépendante en 1960. Portée par les politiques culturelles maliennes, la Biennale est une compétition artistique qui a pour vocation de mobiliser l'ensemble de la population autour des ressources culturelles du Mali, dans le but de promouvoir le patrimoine national en même temps que la création artistique, et de servir la construction d'une identité nationale respectueuse d'une certaine « diversité culturelle ». Cet événement est également conçu comme un moteur du développement, un facteur de cohésion sociale et une plate-forme artistique à destination des programmeurs étrangers. Plus particulièrement, nous verrons comment la Biennale accompagne la politique de décentralisation du pays et entend participer au développement économique des différentes régions, s'inscrivant en cela dans des orientations définies à différents niveaux, du local au global. Nous observerons les limites et les paradoxes de cette institution, offrant un angle d'analyse original sur les politiques culturelles maliennes, de l'indépendance à aujourd'hui.

EFFIBOLEY Patrick : *Le financement de la culture au Bénin : quelques éléments d'analyse de la politique de l'Etat*

A partir des indépendances, les Etats africains prirent en main leur destinée. Dans cette nouvelle ère, ils devaient entre autres se préoccuper des questions de développement, de santé publique mais également de développement culturel.

Le présent article a pour ambition d'examiner les dispositifs mis en place par l'Etat béninois dans le cadre du financement de la culture (patrimoine culturel, musées, divers arts, etc.) en République du Bénin. Dans cette étude, nous évaluerons la politique culturelle de cet Etat d'Afrique francophone en nous penchant essentiellement sur les musées.

Dans un premier temps, nous ferons une analyse (macro-économique) du financement de la culture à partir des chiffres du budget national collectés dans les archives du Journal Officiel de la République du Bénin. Ensuite, nous passerons en revue les différentes structures mises en place pour la mise en œuvre de la politique culturelle du Bénin.

Dans la mesure où les musées constituent notre centre d'intérêt majeur, nous soulignerons la dimension muséale de cette politique tout en relevant ses points positifs et ses insuffisances.

GAULTIER-KURHAN Caroline: *De la notion de musée au concept de patrimoine en Afrique francophone*

A la fin des années 80, en Afrique on parlait avant tout des musées qui étaient les seuls conservatoires des croyances, des traditions et des savoirs faire. Hérités la plupart du temps de la période coloniale, ils s'étaient « fossilisés ». En 1991, à Lomé, une importante réunion organisée par l'ICOM : « Quels musées pour l'Afrique et pour quels publics? » voit Alpha Omar Konaré, affirmer la nécessité de : « tuer le modèle occidental du musée pour que s'épanouissent de nouveaux modes de conservation et de promotion du patrimoine ». Peu de mois auparavant, les ministres de la culture francophones avaient demandé à la francophonie un plan d'urgence en faveur des musées du sud. La réponse de la Francophonie, au sommet de Chaillot en novembre 1991, au moment où se déroulait la réunion de Lomé, avait été à l'initiative de la France, de répondre à cette demande par une offre de formation.

En Europe et en France, 1982, proclamée Année du Patrimoine constitue une étape dans la conception occidentale du patrimoine. C'est l'occasion pour les spécialistes de se pencher sur cette notion et sur ce qu'elle englobe. En Afrique, commence à la fin des années 90, dans l'espace francophone, la marche vers la reconnaissance du patrimoine dans sa globalité. L'histoire des actions entreprises en Afrique pour la sauvegarde du patrimoine est récente. Dans les années 80, on prend conscience que le patrimoine africain est en danger et que certains types de patrimoine ont déjà quasiment disparus. Le concept de patrimoine en Afrique a de multiples conséquences car il faut sauvegarder des techniques, des formes et des aménagements d'espaces qui risquent de disparaître mais aussi travailler la législation. Aussi l'interrogation quels musées pour l'Afrique devient en 2013 quels musées de développement pour l'Afrique? Il s'agit d'un nouveau défi.

HOUNDEGLA Franck : *Présentation du projet Liaisons urbaines*

Liaisons urbaines est un projet de mise en valeur d'espaces publics de villes africaines par des interventions qui croisent aménagement urbain, design, art et patrimoine. Ces interventions pérennes associent habitants, opérateurs culturels, et concepteurs du cadre de vie et des arts visuels : designers, architectes, plasticiens. Le premier volet, axé sur les activités de restauration de rue, a porté sur le réaménagement de la place vodoun Agonsa Honto à Porto-Novo (Bénin). Il sera suivi d'autres opérations dans d'autres villes du continent africain sur les questions de déambulation, de jeu ou de communication dans l'espace public.

Liaisons urbaines est soutenu par le programme Afrique et Caraïbes en création de l'Institut Français, en association avec l'Ecole du Patrimoine Africain, et la collaboration de la Cité de l'architecture et du Patrimoine et du VIA - valorisation de l'innovation dans l'ameublement.

KANTE Bocar : *La gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal: une piste pour les APAC (Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire)*

Les APAC sont des espaces gérés selon l'approche de gestion communautaire, y compris sur la base de leurs règles coutumières et savoirs traditionnels. Elles ont fait l'objet d'une systématisation comme modèle par l'UICN. Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'une étude que j'ai conduit en

qualité de consultant au Sud du Sénégal, en Casamance. Les méthodes de collecte de données utilisées sont qualitatives. Nous avons consulté les textes de lois sur la décentralisation et la protection de l'environnement et examiné les fondements juridiques de la gestion durable des ressources naturelles par les communautés locales et autochtones.

Cette étude a permis d'identifier les fondements juridiques ainsi que les procédures à suivre pour aboutir à la création des APAC au Sénégal. La mise en œuvre des textes reste cependant confrontée à la résistance des autorités centrales, principalement dans le domaine maritime.

LESBROS Valérie : *Afrique et Caraïbes en créations et les politiques culturelles en Afrique*

Depuis 22 ans, le programme AFRIQUE ET CARAIBES EN CRÉATIONS de l'Institut français permet aux expressions artistiques des Pays du Sud de s'affirmer sur leur territoire. Grâce à l'accompagnement d'Afrique et Caraïbes en créations, des artistes ont été révélés, certains consacrés, des opérateurs et des festivals se sont professionnalisés, jouant un rôle déterminant pour la circulation des artistes et des œuvres.

En collaboration étroite avec les politiques locales et s'attachant à la structuration des filières artistiques, ce programme participe à l'émergence d'une économie culturelle, produit d'une créativité florissante et porteuse de modernité, qui s'épanouit dans des manifestations emblématiques comme la biennale Dak'art, les Rencontres de la photo de Bamako ou Danse l'Afrique Danse !

MUSA Hassan: *Politique de l'exposition, exposition de la politique, au Soudan*

Lorsqu'on examine le phénomène de l'exposition d'art dans un pays comme le Soudan on constate que le mouvement des arts visuels se distingue par une grande vitalité intellectuelle et par une grande pauvreté de moyens. Les artistes travaillent sans l'aide des autorités publiques et en l'absence presque totale des institutions privées de mécénat. Le mouvement des arts visuels est le produit d'un processus de modernisation de la vie sociale initié par la colonisation anglo-égyptienne

L'enseignement artistique a été introduit dans les écoles publiques en 1946. Quant à l'Ecole des Beaux Arts et des Arts Appliqués de Khartoum, elle a été créée en 1951. La capitale, Khartoum, dispose depuis la moitié du XXème siècle de quatre musées (Archéologie, Ethnographie, Histoire Naturelle et Période Mahdiste). Le Conseil National Des Arts et Lettres a été créé en 1969 en tant qu'institution officielle de mécénat au sein du Ministère de la Culture. Cependant le pays ne dispose ni d'un Musée d'Arts, ni d'une Galerie Nationale, ni même d'un quelconque lieu réservé à l'exposition des œuvres des artistes Soudanais. A l'heure actuelle, les seuls lieux d'exposition accessibles restent les centres culturels étrangers (British Council Library, Centre Culturel Français, Goethe Institute, American Centre et récemment le Centre culturel iranien).

Les autorités politiques au Soudan ont souvent favorisé un type de mécénat ponctuel lié aux manifestations du genre « Festivals » conçues dans un esprit de propagande politique. Le discours de la propagande politique des régimes dictatoriaux successifs n'a pas empêché les artistes de voir la nature subtile de la propagande dispensée par les centres culturels étrangers. Face à l'usage politique de l'exposition d'art, les artistes ont développé une sensibilité politique remarquable.

Le sens de mon propos est d'examiner les conditions qui ont favorisé au Soudan l'évolution de l'exposition d'art comme un espace d'action politique et d'exposer comment cette politisation des artistes se manifeste dans les formes et dans les contenus des expositions d'art contemporain.

NEGRI Vincent: *Dimensions anthropologique et juridique des politiques de protection du patrimoine en Afrique*

Sur le continent africain, sans doute de manière plus marquée qu'en d'autres régions, la construction d'un droit du patrimoine culturel a été adossée à la composition – ou recomposition – des identités culturelles, à la fois vecteur de l'unité nationale, mais aussi soutien à l'expression d'un panafricanisme. Si les intentions de la Conférence panafricaine de Londres en 1900 ont fait long feu, le mouvement culturel panafricain connaîtra son apogée dans le prolongement des accessions à l'Indépendance, à partir des années 1960. Le Manifeste culturel panafricain adopté à Alger en 1969 et la Charte culturelle de l'Afrique adoptée sous les auspices de l'OUA en juillet 1976 s'inscrivent dans cette trajectoire. La Charte culturelle de l'Afrique souligne notamment le rôle fondateur des législations nationales régissant la protection des biens culturels et pose les principes d'une coopération culturelle interafricaine, pour tracer le sillon d'une interafricanité.

En 2002, la nouvelle Union africaine est fondée sur une volonté de renforcer l'intégration politique et socio-économique du continent africain. Si les objectifs économiques diluent alors les ambitions culturelles et patrimoniales interafricaines, la Charte de la Renaissance culturelle africaine, adoptée en 2006, contribue toutefois au renouvellement de processus normatifs accompagnant le développement de législations efficaces pour, à la fois, renforcer la protection du patrimoine, lutter contre le pillage et fonder les revendications de biens culturels. Parallèlement, des principes institutionnels d'intégration africaine ou régionale à partir de vecteurs culturels et patrimoniaux communs sont reformulés. L'enjeu de ce double processus – développement de législations efficaces et mis en jeu de mécanismes d'intégration régionale – est d'autant plus aigu que l'érosion du patrimoine africain, produit du pillage et de son corollaire le trafic illicite, se poursuit. Ce trafic des biens culturels africains est opéré à destination de continents disposant d'instruments d'intégration économique et culturelle performants entre les seuls États de ces continents, qui instituent, notamment, des mécanismes de restitution automatique des biens culturels volés ou illicitement exportés. Des voies restent à explorer sur une expression inter-continentale de ce droit à restitution, qui déborderait les revers normatifs et institutionnels actuels susceptibles de neutraliser les revendications africaines, lorsque ces États mobilisent les instruments normatifs de l'UNESCO. Une telle évolution devrait, en outre, prendre sa source dans un renforcement, sur le continent, des législations nationales, fondé sur des principes endogènes de protection des biens culturels.

NJAMI Simon: *Le vide*

SAGNA Rémi : De la Biennale de Dakar au Ministère de la culture du Sénégal en passant par l'Organisation Internationale de la Francophonie, la carrière de Rémi Sagna permettra de revisiter des années d'administration et de politique culturelles orientées vers l'Afrique et entre celle-ci et le reste du monde.